



Motion CAP – C – 2/7/18

Le syndicat **FOCD31** vous demande encore et toujours de promouvoir **tous** les agents lauréats d'examens professionnels et de concours.

La liste d'aptitude s'allonge d'années en années. La nomination au Conseil Départemental est un parcours du combattant, ENFIN IL PEUT AUSSI ETRE EXPRESS POUR CERTAINS...

NOMMER NOS COLLEGUES COUTERAIT- IL UN *POGNON DE DINGUES* ?

Concernant la catégorie C : pour la deuxième année consécutive en promotion interne au grade d'agent de maîtrise avec examen vous proposez un chiffre facile à retenir en terme de possibilités puisqu'il est de :

0

QUEL EST LE MESSAGE QUE VOUS ADRESSEZ AUX AGENTS ?

Les agents ne sont-ils pas **suffisamment** sanctionnés par le **PPCR** qui, joyeusement, soutenu par *certaines syndicats* a permis la suppression de l'avancement d'échelon à la durée minimum ?

Ou bien par le **gel du point d'indice** encore pour 2019 et ce depuis 2010 ? **8 ANS DE GEL**, ON SE LES CAILLE ...

Ou encore par des NBI (QQPV) supprimées dans notre collectivité suite à des **mobilités forcées** ?

« ALLEZ, MESSIEURS ET MESDAMES les élus, A VOTRE BON CŒUR ! »

nous refusons de faire la charité sur la carrière des agents.